

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
27 OCTOBRE 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-10-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 27 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-10-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of October 27, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 3 et 4 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 22.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 septembre et de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2014

RÉSOLUTION N° 14-10-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 septembre 2014 et de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2014

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 septembre 2014 et de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 septembre 2014 et de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-10-02

Subject: Adoption of Minutes of September 15, 2014 Regular Meeting and of September 23, 2014 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal September 15, 2014 Council Regular Meeting and of September 23, 2014 Special Meeting, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal September 15, 2014 Council Regular Meeting and of September 23, 2014 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport - état comparatifs
- .2 Rapport du maire
- .3 Liste des commandes - 09-25000
- .4 Liste des commandes - 09-5000
- .5 Liste des achats
- .6 Liste des chèques
- .7 Rapport - ressources humaines
- .8 Permis et certificats

6. Délégation de pouvoirs par la Commission de retraite de Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 14-10-03

Objet : Délégation de pouvoirs par la Commission de retraite de Ville de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-10-03

Subject : Delegation of powers by the Town of Mount Royal Pension Commission

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'accepter les pouvoirs et fonctions délégués par la Commission de retraite, et identifiés en annexe, le tout selon le règlement de régie interne de la Commission de retraite et conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;

D'accepter de ne pas subdéléguer en tout ou en partie les pouvoirs et fonctions délégués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To approve the powers and functions delegated by the Pension Commission as identified in the annex, all in accordance with the Commission's internal by-laws and in conformity with the Loi sur les régimes complémentaires de retraite;

To accept to not subdelegate in whole or in part these powers and functions.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Appui aux victimes des événements tragiques

RÉSOLUTION N° 14-10-04

Objet : Appui aux victimes des événements tragiques

Sur proposition du maire Philippe Roy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

Le conseil de Mont-Royal souhaite exprimer son soutien et sa solidarité envers tous les membres des familles qui ont été ébranlées par les récentes tragédies qui se sont déroulées à St-Jean-sur-Richelieu et au Parlement canadien. Nous sommes attristés par cette démonstration de violence, mais plus que jamais confiants en la force du Canada, terre de tous les possibles et berceau des plus nobles idéaux;

Aujourd'hui, au travers des remous, c'est une fierté pour nous que de voir la nation préserver et défendre les valeurs qui l'ont toujours éclairée et continuer de faire valoir dans la dignité, même en ces moments difficiles, le respect des libertés fondamentales, de la démocratie et des droits de la personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil observe 1 minute de silence en souvenir des victimes des événements tragiques.

8. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-10-05

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er septembre au 30 septembre 2014:

RESOLUTION N° 14-10-04

Subject : Support to the victims of the tragic events

It was moved by Councillor Philippe Roy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

Town of Mount Royal Council wishes to express its support for and solidarity with all members of the families that have been shaken by the recent tragic events in St-Jean-sur-Richelieu and the Canadian Parliament. While saddened by these acts of violence, we are more confident than ever in the strength of Canada, a land of endless possibilities and the cradle of the noblest ideals;

Today it makes us proud to see the nation, despite the turmoil, preserve and defend to the values that have always guided it and continue to express with dignity, even in these difficult times, respect for fundamental freedoms, democracy and human rights.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-10-05

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between September 1st and September 30th, 2014:

Salaires et avantages sociaux: 1 829 513 \$
Fournisseurs: 1 030 287 \$
Frais de financement: 101 657 \$
Total des déboursés: 2 961 457 \$.

Salaries and fringe benefits: \$ 1,829,513
Suppliers: \$ 1,030,287
Financing costs: \$ 101,657
Total disbursements: \$ 2,961,457.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Remplacement de sections des clôtures au parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 14-10-06

RESOLUTION N° 14-10-06

Objet : Remplacement de sections des clôtures au parc Mohawk

Subject : Replacement of fence sections at Mohawk Park

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 25 600 \$ (taxes incluses) pour la section 1 du bordereau des prix pour les travaux de remplacement des clôtures au parc Mohawk, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$25,600 (taxes included) in section 1 of the schedule of tender for the replacement of fence at Mohawk Park, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme pour la section 1 du bordereau des prix, soit la compagnie CLÔTURE SOLIVAL INC. le contrat (C-2014-59) à cette fin, aux prix soumis, soit 24 370,10 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

To award to lowest conform bidder for section 1 in the schedule of tender, the company CLÔTURE SOLIVAL INC. the contract (C-2014-59) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$24,370.10 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

D'autoriser un emprunt de 25 600 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme en cinq (5) ans;

To authorise a loan of \$25,600 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge these expenditures as follows:

Provenance :
Fonds de roulement

Source:
Working fund

Imputation :
Projet : 1 253 (PTI 2013 et 2014) -
Remplacement de sections de clôture au Parc
Mohawk

Appropriation:
Project : 1 253 (PTI 2013 and 2014) -
"Remplacement de sections de clôture au Parc
Mohawk"

Compte budgétaire : 22-700-00-719.

Budget account: 22-700-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Préparation et entretien des patinoires extérieures

RÉSOLUTION N° 14-10-07

Objet : Préparation et entretien des patinoires extérieures

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 14 950 \$, taxes incluses, en 2014 pour la préparation et l'entretien des patinoires extérieures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 38 510,73 \$, taxes incluses, en 2015 pour la préparation et l'entretien des patinoires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à TECHNIPARC (9032-2454 QC.) INC. le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, jusqu'à concurrence de 53 460,73 \$, pour la période comprise entre le 8 décembre 2014 et le 15 mars 2015 avec options de renouvellement au gré de la Ville, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation:
02-732-01-447 Contrat extérieur - Patinoires extérieures 14 950 \$, taxes incluses

Provenance:
Budget de fonctionnement 2015 Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation:
02-732-01-447 Contrat extérieur - Patinoires extérieures
38 510,73 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-10-07

Subject : Preparation and maintenance of the outdoor rinks

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 14,950, taxes included, in 2014 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$ 38,510.73, taxes included, in 2015 to execute the contract for the preparation and maintenance of the outdoor rinks, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to TECHNIPARC (9032-2454 QC.) INC. the contract to undertake these works with the unit price submitted, up to the amount of \$ 53,460.73, for the period between December 8, 2014 and March 15, 2015, with renewal options at the Town's discretion in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2014

Appropriation:
02-732-01-447 «Contrat extérieur - Patinoires extérieures» \$14,950, taxes included

Source:
Operating budget 2015 Credits required for this activity will be maintained in the Town's budget, in the following manner.

Appropriation:
02-732-01-447 «Contrat extérieur - Patinoires extérieures»
\$38,510.73, taxes included.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Révision réglementaire et consultation en urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-10-08

Objet : Révision réglementaire et consultation en urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 85 000 \$ répartie sur trois années financières pour la révision réglementaire et la consultation en urbanisme;

D'octroyer le contrat à cette fin à la firme Régis Côté et Associés au montant de 77 608,13 \$ (taxes incluses) pour l'exécution du mandat, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer un montant de 50 000 \$ (taxes incluses) au budget de fonctionnement 2014, no d'affectation 02-610-00-419;

De maintenir les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense au budget des années subséquentes.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 14-10-08

Subject : Regulatory Review with respect to Urban Planning Consultation

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an amount of \$85,000 to be allocated over three financial years for the regulatory review and consultation with respect to urban planning ;

To award the contract to this end to the firm of Régis Côté et Associés in the amount of \$77,608.13 (taxes included) to complete the contract, all in conformity with the tender documents;

To charge the amount of \$50,000 (taxes included) to the 2014 Operating Budget, Appropriation No. 02-610-00-419;

To maintain the necessary funds to cover this expense over the next budget periods.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

12. Fourniture et transport de sel de déglacage des chaussées

RÉSOLUTION N° 14-10-09

Objet : Fourniture et transport de sel de déglacage des chaussées

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accorder à MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE., le contrat pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour la Ville de Mont-Royal pour la période du 1 novembre 2014 au 30 avril 2015, au prix unitaire soumis de 75,37\$ par tonne métrique taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour cette soumission par le service d'approvisionnement de la Ville de Montréal sous réserve de l'approbation du contrat par le Conseil d'agglomération ;

RESOLUTION N° 14-10-09

Subject : Supply and delivery of street de-icing salt

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To award to MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE., the contract for supply and delivery of street de-icing salt for the Town of Mount Royal from November 1st, 2014 to April 30th, 2015 at the unit price submitted of \$75.37 per metric ton plus tax, in accordance with the tendering document prepared for this contract by Montreal's Purchasing Department subject to approval of the contract by the Agglomeration council;

D'autoriser la directrice générale à procéder aux achats de sel tel que requis pour combler les besoins opérationnels de la Ville, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville.

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014 et 2015

Imputation:
02-330-00-622 - Matériel - Sel, sable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager to purchase salt as required to meet the operational needs of the Town, and this within the financial framework of the adopted budgets of the Town, all according to Town Regulations, policies and procedures.

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source:
2014 and 2015 Operating Budget

Appropriation:
02-330-00-622 - "Matériel - Sel, sable".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace)

RÉSOLUTION N° 14-10-10

Objet : Entente pour le camionnage en vrac (neige et glace)

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 45 000 \$ pour couvrir les mois de novembre 2014 et décembre 2014 pour la location horaire de camions 12-roues avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 105 000 \$ pour couvrir les mois de janvier 2015 à avril 2015 pour la location horaire de camions avec chauffeur pour le transport de la neige, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'entériner l'entente liant TRANSVAC MONTRÉAL - LAVAL INC. et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le Ministère des transports du Québec, pour la période comprise du 1er novembre 2014 et le 30 avril 2015, conformément au protocole d'entente;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à ces contrats à l'intérieur du cadre financier des budgets de la Ville adoptés pour 2014 et 2015, le tout selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

RESOLUTION N° 14-10-10

Subject : Agreement for bulk trucking (snow and ice)

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$45,000 to cover the months of November 2014 and December 2014 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$105,000 to cover the months of January 2015 to April 2015 for the hourly rental of 12-wheel trucks with operator for the transport of snow, which includes, as needed, all accessory costs;

To endorse the agreement between TRANSVAC MONTREAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, for the unit prices established by the Ministère des transports du Québec for the period from November 1st, 2014 to April 30th, 2015 inclusively, in accordance with the protocol agreement;

To authorize the Town Manager the undertaking of work associated with these contracts within the Town budget adopted for 2014 and 2015, all according to Town policies and procedures; and

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source:
Operating Budget 2014

Imputation:
02-330-00-516 Location - Machinerie, outillage
et équipement
45 000 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015 Les crédits
requis à cette fin seront maintenus dans
l'enveloppe budgétaire, comme suit;

Imputation :
02-330-00-516
Location - Machinerie, outillage et équipement
105 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imputation:
02-330-00-516 "Location - Machinerie, outillage
et équipement"
\$45,000

Source:
Operating Budget 2015 Credits required for this
activity will be maintained in the budget, in the
following manner;

Appropriation:
02-330-00-516 "Location - Machinerie, outillage
et équipement"
\$105,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Services professionnels pour la rénovation du 40 avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 14-10-11

**Objet : Services professionnels pour la
rénovation du 40 avenue Roosevelt**

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le
Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il
est résolu :

D'accorder une dépense de 16 000 \$ (taxes en
sus) pour les services professionnels pour la
préparation de plans et devis pour la rénovation
du 40, avenue Roosevelt, comprenant tous les
frais et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le mandat à cette fin à la firme YELLE
MAILLE ARCHITECTES au montant de 14 000 \$
(taxes en sus), le tout selon les documents
d'appel d'offres;

D'autoriser un emprunt de 16 000 \$ (taxes en
sus) au Fonds de roulement pour acquitter cette
dépense en immobilisation et de rembourser la
somme sur une période de 5 ans;

D'imputer les dépenses associées à cette
entente comme suit :

Provenance:
Fond de roulement

Imputation:
22-300-00-721
Projet 1 214 - Rénovation du 40 Roosevelt
pour Services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-10-11

**Subject : Professional Services for the
Renovation of 40 Roosevelt Avenue**

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi,
seconded by Councillor Joseph Daoura, and
resolved:

To authorize an expense of \$16,000 (excluding
taxes) for professional services for the renovation
of 40 Roosevelt Avenue, including incidental
expenses, if any:

To award the contract for this purpose to YELLE
MAILLE ARCHITECTES in the amount of
\$14,000 (excluding taxes), in accordance with
the call for tenders;

To authorize a loan of \$16,000 (excluding taxes)
from the Working Fund to cover these expenses
and to reimburse this expense over a period of 5
years;

To charge the expenditure as follows:

Sources:
Working fund

Appropriation:
22-300-00-721
Project 1 214 "Rénovations du 40 Roosevelt pour
Services techniques".

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Dépenses supplémentaires - Service de téléphonie IP et conventionnelle

RÉSOLUTION N° 14-10-12

Objet : Dépenses supplémentaires - Service de téléphonie IP et conventionnelle

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 26 000 \$ (taxes incluses) pour le contrat C-2013-78 Service de téléphonie IP et conventionnelle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un emprunt de 26 000 \$ (taxes incluses) au Fonds de Roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser la somme sur une période de 5 ans.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenances:
Fonds de roulement

Imputation :
Poste budgétaire 22-100-00-762
Projet 1 213 Système de téléphonie pour l'ensemble de la Ville

Crédit : 23 452,73 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-10-12

Subject : Additional costs - IP and conventional telephone services

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an additional expense for an amount of \$26 000 (taxes included) for contract C-2013-78 for the IP and conventional telephone services, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize a loan of \$26 000 (taxes included) from the Working Fund to cover these expenses and to reimburse this expense over a period of 5 years;

To charge this expenditure as follows :

Sources:
Working fund

Appropriation : Budget account
22-100-00-762 Project 1213 " IP and conventional telephone services"

Credit : \$23,452.73.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Réfection de toiture - Modification de la résolution n° 14-09-08

RÉSOLUTION N° 14-10-13

Objet : Réfection de toiture - Modification de la résolution n° 14-09-08

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De modifier la résolution no 14-09-08 adoptée le 15 septembre 2014 en remplaçant:

- dans les premier et troisième paragraphes, le nombre « 82 500 » par le nombre « 76 000 »;
- dans le second paragraphe, le nombre « 78 483,79 » par le nombre « 72 483,79 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-10-13

Subject : Roof repairs - Amendment of Resolution no. 14-09-08

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To amend the resolution No. 14-09-08 adopted on September 15, 2014 by replacing:

- in the first and third paragraphs, the number "8 500" by the number "76 000";
- in the second paragraph the number "78 483,79" by the number "72 483,79 ".

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Location de treize (13) photocopieurs numériques

RÉSOLUTION N° 14-10-14

Objet : Location de treize (13) photocopieurs numériques

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense annuelle de 12 100 \$, taxes incluses, pour les années 2015, 2016 et 2017 pour la location de photocopieurs numériques;

D'autoriser une dépense annuelle d'environ 13 100 \$, taxes incluses, pour les années 2015, 2016 et 2017 pour le coût des copies;

D'accorder à Toshiba Solutions d'Affaires, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de son émission, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission en fonction des options retenues, soit au montant global approximatif de 75 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat aux activités financières comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2015, 2016, et 2017

Imputation: 02-131-00-517, 02-132-00-517, 02-140-00-527, 02-160-00-517, 02-211-00-517, 02-310-00-517, 02-315-00-517, 02-610-00-517, 02-710-00-517, 02-770-00-517,

Pour les années 2015, 2016 et 2017 les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Dépenses supplémentaires - honoraires professionnels pour la rénovation du sous-sol de l'hôtel de ville

RÉSOLUTION N° 14-10-15

Objet : Dépenses supplémentaires - honoraires professionnels pour la rénovation du sous-sol de l'hôtel de ville

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-10-14

Subject : Rental of thirteen (13) digital photocopiers

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an annual expenditure of \$12,100, taxes included, for the years 2015, 2016 and 2017 for the rental of digital copiers;

To authorize an annual expenditure of approximately \$13,100, taxes included, for the years 2015, 2016 and 2017 for the cost of copies;

To grant a contract to this effect to Toshiba Business Solutions for a thirty six (36) month period from the date the contract is issued at the unit prices of their tender and according to the options selected for a total amount of approximately \$75,500, taxes included, in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge the expenditures associated with this contract to financial activities as follows :

Source:
2015, 2016, and 2017 operating budgets

Appropriation: 02-131-00-517, 02-132-00-517, 02-140-00-527, 02-160-00-517, 02-211-00-517, 02-310-00-517, 02-315-00-517, 02-610-00-517, 02-710-00-517, 02-770-00-517,

For the years 2015, 2016 and 2017 the credits required for this purpose will be maintained in the budget allowance.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-10-15

Subject : Additional Costs - Professional Services for the Town Hall basement renovation project

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 000 \$ (taxes incluses) à la firme Pierre Morency architecte pour honoraires professionnels dans le cadre du dossier de rénovation du sous-sol de l'Hôtel de ville et de modifier le PTI en conséquence;

To authorize an additional expense of \$60,000 (taxes included) to Pierre Morency architecte for professional services for the Town Hall basement renovation project and to modify the PTI accordingly;

D'autoriser un emprunt de 60 000 \$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans.

To authorize a loan of \$60,000 (taxes included) from the Working Fund to cover this expense and to reimburse this amount over a 5-year period.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels - Refonte du site web

RÉSOLUTION N° 14-10-16

RESOLUTION N° 14-10-16

Objet : Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels - Refonte du site web

Subject : Approval of a Bid Weighting and Evaluating System for Professional Services - Website redesign

Attendu que conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels de plus 25 000 \$;

Whereas under section 573.1.0.1.1 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c. C-19), where a contract for professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

Attendu que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour la refonte de son site web;

Whereas the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for professional services for the redesign of its website;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

Approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels en informatique dans le cadre du projet de refonte du site web, joint à la présente résolution;

To approve the bid weighting and evaluation system for information technology professional services in connection with the website redesign project attached to this resolution;

De désigner Alexandre Verdy, Alain Côté, Charles Cyr et Mélissa Archambault membres du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions dans le cadre de ce mandat.

To appoint Alexandre Verdy, Alain Côté, Charles Cyr and Mélissa Archambault as members of the selection committee responsible for evaluating the proposals for this contract.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-10-17

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, de procès-verbaux des réunions du 26 septembre 2014 et du 10 octobre 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 26 septembre 2014:

Plan N°3 :335, Lethbridge pour « Terrasse en bois »;

Plan N°5 : 332, Chester pour «Modifications apportées aux plans approuvés pour un agrandissement latéral de 2 étages et modification des ouvertures - éliminer l'agrandissement latéral proposé et une des 2 cheminées;

Plan N°6 : 379, Simcoe pour « Ajout d'un solarium sur l'arrière et modification apportée (tel que demandé) au plan approuvé pour l'agrandissement au-dessus du garage et la marquise »; Sous réserve : des fondations complètes sont requises pour l'agrandissement arrière. Il faut que le plan reflète l'élévation et la localisation de la colonne »;

Note : Michael quitte la salle car ce projet est le sien et il ne signe pas;

Plan N°7 : 109, Kenaston pour « Agrandissement arrière de deux (2) étages »;

Plan N°8 : 1481, Regent pour « Changer l'usage d'un bâtiment de commercial à résidentiel (duplex) tel que construction et usage d'origine; Modifications intérieures et extérieures »;

Plan N°11c) : 700, Laird pour « Pergola »;

Plan N°15 : 953, McNaughton pour « Remise de jardin»;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 10 octobre 2014:

Plan N°1 : 2316, Lucerne pour « Enseigne commerciale apliquée »;

RESOLUTION N° 14-10-17

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the September 26, 2014 and October 10, 2014 meetings of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on September 26, 2014:

Plan No.3: 335 Lethbridge for "Wood deck";

Plan No.5: 332 Chester for "Modifications to the approved plans for a side addition on 2nd floor and openings modifications - Elimination of the proposed side addition and of one of the two chimneys";

Plan No.6: 379 Simcoe for "Adding a rear solarium and modification to the approved plan (as requested) for the addition above the garage and canopy – Subject to: full foundations required for rear addition. Correctly coordinate the plan with the elevation regarding the column location";

Note: Michael leaves the room due to the project being his and does not sign";

Plan No.7: 109 Kenaston for "A two floor rear addition";

Plan No.8: 1481 Regent for "Changing the use of a commercial building to residential use as originally built; Interior and exterior modifications";

Plan No.11c) : 700 Laird for "Pergola";

Plan No.15: 953 McNaughton for " Cabana";

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on October 10, 2014:

Plan No.1: 2316 Lucerne for "Wall-mounted commercial sign" ;

Plan N°2 : 584, Inverness pour «Terrasse en bois; déjà construite »;

Plan No.2: 584 Inverness for "Deck; already built";

Plan N°3 : 73, Fernlea pour « Pergola »;

Plan No.3: 73 Fernlea for " Pergola ";

Plan N°4: 112, Vivian pour « Rénovation de la véranda existante (façade avant) »;

Plan No.4: 112 Vivian for " Renovation of an existing veranda (front façade) ";

Plan N°5 : 5438, Royalmount pour « Rénovations : intérieur et extérieur (nouvel escalier de sortie et porte de secours) »;

Plan No.5: 5438 Royalmount for " Renovations: interior and exterior (new emergency stairs and door)";

Plan N°6: 265, Glengarry pour « Terrasse à l'arrière en 'Trex' »;

Plan No.6: 265 Glengarry for "Trex" Rear deck";

Plan N°9 : 230, Surrey pour « Terrasse en bois – déjà construite »;

Plan No.9: 230 Surrey for "Deck; already built";

Plan N°10 : 41, Franklin pour «Rénovation en façade : appliquer du crépi en acrylique par-dessus une surface de stuc »; Sous réserve : « d'ajouter une épaisseur d'isolant minimale de sorte que les appuis de fenêtre soient en relief et fonctionnels;

Plan No.10: 41 Franklin for "Renovation of the front façade: apply acrylic finish on top of the existing stucco"; Subject to: "adding a minimal rigid insulation thickness; as long as the sills are evident and functional";

Plan N°11 : 45, Franklin pour «Rénovation en façade : appliquer du crépi en acrylique par-dessus une surface de stuc »; Sous réserve : « d'ajouter une épaisseur d'isolant minimale de sorte que les appuis de fenêtre soient en relief et fonctionnels;

Plan No.11: 45 Franklin for "Renovation of the front façade: apply acrylic finish on top of the existing stucco"; Subject to: "adding a minimal rigid insulation thickness; as long as the sills are evident and functional";

Plan N°13 : 1889, Surrey pour « Nouvelle toiture en métal »; « Préférence pour le bardeau d'asphalte »;

Plan No.13: 1889 Surrey for "New metal roof"; "Prefer asphalt shingles";

Plan N°14 : 71, Dobie pour « Modification d'une ouverture dans le mur latéral »;

Plan No.14: 71 Dobie for "Modification of a side wall opening ";

Plan N°16 :1580, Norway pour « Modification des ouvertures dans le mur arrière »;

Plan No.16: 1580 Norway for "Modification of the rear wall openings" ;

Plan N°18 : 519, Lazard pour « Modifications apportées aux plans approuvés – Ajout d'une lucarne dans le toit sur l'arrière (2 options soumises) »; Sous réserve de « faire les finitions de la lucarne avec un revêtement qui se marie aux pentes de toit. Option 2 approuvée » Coordonner les dessins (fenêtres);

Plan No.18: 519 Lazard for "Modifications to approved plans – Addition of a dormer to the rear roof (2 options submitted)"; Subject to: "option #2 approved. Finishing on dormer to be in cladding, matching the peaks"; Coordinate drawings (windows);

Plan N°19a : 230, Lazard pour « Modifications extérieures – changement des revêtements »; Sous réserve que « la finition de la cheminée soit également en pierre »;

Plan No.19a: 230 Lazard for "Exterior modifications – changing the sidings "; Subject to: "chimney must be in stone finish also";

Plan N°20 : 1783-1793, Graham pour « Remplacer la pierre existante (revêtement extérieur sur la façade et coin) par du nouveau bloc architectural Techno-Bloc (série pierre La Rochelle- #58 ; nickel, texture 'meulé'), coins biseautés »; Sous réserve « d'utiliser des blocs de 8" x 16", sans bordures biseautées; Gris clair (coloris 'nickel'), fini 'meulé' approuvés et le mortier doit être de la même couleur que les panneaux de pierre. Préférence pour une disposition en quinconce »;

Plan No.20: 1783-1793 Graham for "Changing the existing stone (exterior finish on façade and corner) to new architectural Techno-Bloc (Pierre La Rochelle #58; nickel, 'textured'), bevelled corners "; "Subject to: 8" x 16" units, no bevelled edges. Light grey (nickel color), smooth finish (meulé) approved and mortar must be same color as stone panels. Application module preferred in staggered style";

Plan N°23 : 116, Linwood pour « Balcon de béton existant à agrandir et à recouvrir de pierre architecturale; recouvrir la base de bois de cèdre»;

Plan N°24 : 746, Johnson pour « Re-soumission; Plan modifié tel que demandé »; Sous réserve : « Pas de toit blanc, uniquement opaque/transparent. Montrer des échantillons pour approbation par le département technique».

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 26 septembre 2014:

Plan N°11 : 700, Laird pour :

« a). Aménagement paysager- 2 colonnes adjacentes à la nouvelle allée piétonne – REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Pas de colonnes dans les cours avant »;

« b). Modification au permis émis- (travaux déjà effectués), finis de la tourelle et partie avancée de l'entrée principale - REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Il faut revenir à l'approbation d'origine de la façade. Une tourelle toute en pierre est plus appropriée ou bien elle peut être retravaillée pour présenter une base en pierre et un matériau plus léger en haut. Il faut étudier d'autres moyens d'alléger la masse avant. L'entrée est trop massive; il est suggéré d'intégrer un matériau plus léger sur la fenêtre centrale supérieure. Il y a un mélange conflictuel de deux styles architecturaux (Néo-classique et Tudor) »;

Plan N°13 : 236, Portland pour « Changer le revêtement en déclin d'aluminium au 2ème étage pour du crépi acrylique et nouvelle pierre au rez-de-chaussée »;
REFUSÉ pour les raisons suivantes: « le stuc est trop massif; le Comité pense que le déclin est la meilleure finition »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 10 octobre 2014:

Plan N°8 : 955, St-Clare pour « Re-soumission pour discussion sur les commentaires - Modification à la marquise existante- travaux fait sans permis »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Maintenir des commentaires précédents. Le nouveau concept est trop massif; la partie en porte-à-faux est grossière et envahissante. Le détail des bordures nécessite plus de raffinement »;

Plan No.23: 116 Linwood for "Enlarging the existing concrete balcony and cover it with architectural stone; cover the base with cedar wood";

Plan No.24: 746 Johnson for "Resubmission – Plans modified as requested"; Subject to: "no white color for roof, only opaque/translucent. Show sample for approval by technical department".

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on September 26, 2014:

Plan No.11 : 700 Laird for:

"a). Landscaping – 2 columns adjacent to the new pedestrian"; REFUSED for the following reasons: "No columns in front yard";

"b). Modification to issued permit- (work already completed), turret finishes and projected part of the main entrance "; REFUSED for the following reasons: "Bring façade back to original approval. Tower is more appropriate in all stone or can be reworked to show a stone base with a lighter material above. Explore other ways to lighten up front mass. Entrance too massive; suggested to introduce lighter material on upper center window. There is a mix of 2 conflicting architectural styles (neo-classical and Tudor) ";

Plan No. 13: 236 Portland for "Changing the aluminium siding of the 2nd floor to an acrylic finish and new stone to the ground floor"; REFUSED for the following reasons: "Stucco too massive; Committee believes cladding is the best finish ";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on October 10, 2014:

Plan No.8: 955 St-Clare for " Re-submission for discussion about the comments – Modification to the existing canopy – "Works done without a permit"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments. The new design is too massive; the overhang is bulky and overpowering. The detailing of the fascia/edging is to be refined";

Plan N°17 : 215, Highfield pour « Changer la brique existante pour une nouvelle brique (façade avant et latérale) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Refusé pour les raisons suivantes:« L'approbation a été donnée pour la rénovation/modification de la brique à l'arrière étant donné que ce n'est pas visible de la rue. Le prolongement avec cette même brique sur les façades avant et latérales est refusé. Le détail de brique 'Roman' donne beaucoup de charme à la maison. La brique 'Roman' existante doit être conservée sur les élévations frontales et latérales. Retravailler tous les joints de mortier (grind) et rejointoyer avec une couleur uniforme (plus sombre) ».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

21. **Adoption du second Projet de règlement no 1310-171 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701 (côté nord de l'avenue Plymouth)**

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1310-171 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701 (côté nord de l'avenue Plymouth)

RÉSOLUTION N° 14-10-18

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1310-171 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait à la hauteur, au nombre d'étages et au coefficient d'occupation du sol permis dans la zone H-701.

Votent contre: les conseillers Louis Dumont et John Miller.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

Plan No.17: 215 Highfield for "Changing existing brick for a new one"; REFUSED for the following reasons: "Approval for rear brick renovation / modification was given since not visible from the street. Continuing rear brick on the front and side elevations is refused. Roman brick detail has a strong appeal on home. Existing roman brick must be preserved on front and side elevations. Rework all mortar joints (grind) and repoint with a uniform color (darker)".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1310-171 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701 (North Side of Plymouth Avenue)

RESOLUTION N° 14-10-18

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1310-171 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to the height, number of storeys and area ratios permitted in zone H-701.

Vote against : Councillors Louis Dumont and John Miller.

CARRIED BY MAJORITY

22. Avis de motion du Projet de règlement no 1383-1 modifiant le Règlement 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait aux cantines mobiles

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1383-1 modifiant le Règlement 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait aux cantines mobiles

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1383-1 to amend By-law No. 1383 concerning permits for carrying on certain businesses with respect to mobile canteens

Le conseiller Joseph Daoura donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le Projet de règlement no 1383-1 modifiant le Règlement 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait aux cantines mobiles.

Councillor Joseph Daoura gave notice of motion that Draft By-law No. 1383-1 to amend By-Law No. 1383 concerning permits for carrying on certain businesses with respect to mobile canteens would be introduced for adoption at a future sitting.

23. Avis de motion du Projet de règlement no 1384-24 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'Académie St-Clément

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1384-24 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'Académie St-Clément

Subject : Notice of Motion for Draft By-law No. 1384-24 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect with parking for Académie St-Clément teaching staff

Le conseiller Daniel Robert, donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de règlement no 1384-24 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant.

Councillor Daniel Robert gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-law No. 1384-24 to amend By-law No. 1384 with respect to parking for teaching staff.

24. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors de la dernière séance du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meeting.

25. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 14-10-19

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 ainsi qu'aux réunions extraordinaires relatives au budget et au PTI qui se tiendront d'ici la fin de l'année afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à ces séances en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-10-19

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the October 30, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the October 30, 2014 agglomeration council regular meeting as all special meetings pertaining to budget and the TCEP to be held by year end in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at these meetings based on the information provided during these meetings and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

27. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 13 et 14 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 56.

28. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-10-20

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 56.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 14-10-20

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21:56.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy